

Info Marne

« Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde »

SOMMAIRE (cliquez sur l'article)

Édito : Fortes chaleurs- La vie des salariés n'est pas une variable d'ajustement !.....	1
Montmirail - Débrayage du 24 juin : Les salariés de MARJO se mobilisent face au mépris de la direction ...	2
Ste-Menehould - Albéa Tubes : La direction ne veut pas négocier les salaires- La mobilisation continue.....	2
Reims - transports urbains : Cochon qui s'en dédie.....	2
Champagne : Méfions-nous des discours alarmistes.....	3
Cheminots de Reims - 18 juin : incidents à répétition à Paris-Est Quand les cheminots tiennent le service public à bout de bras	3
Fin de négociation des grilles de salaires des IEG : C'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses	4
Metz : Infrastructures de transport routières et ferroviaires dans les régions Grand Est et Hauts-de-France	4
À vos agendas :	4

Édito : Fortes chaleurs - La vie des salariés n'est pas une variable d'ajustement !



Les épisodes de fortes chaleurs se multiplient et deviennent une réalité durable pour des millions de travailleurs. Dans les ateliers, sur les chantiers, dans les bureaux, les transports, les services publics ou les activités extérieures, les salariés subissent des conditions de travail qui peuvent rapidement devenir dangereuses pour leur santé. Face à ces situations, une exigence doit s'imposer : aucun salarié ne doit perdre sa vie en essayant de la gagner.

La chaleur n'est pas un simple inconfort. Elle peut provoquer des malaises, des accidents, des troubles graves de santé et aggraver les risques professionnels déjà présents. Pourtant, trop souvent encore, la réponse des employeurs reste insuffisante : manque d'anticipation, absence d'aménagements, rythme de travail maintenu coûte que coûte, pression pour tenir les objectifs malgré des conditions extrêmes.

L'employeur a pourtant une obligation fondamentale de protéger la santé et la sécurité physique et mentale des travailleurs. Cela signifie évaluer les risques liés aux fortes chaleurs, mettre en place des mesures de prévention adaptées et organiser le travail en conséquence. Cela passe notamment par l'accès permanent à l'eau, l'adaptation des horaires, des pauses supplémentaires, l'aménagement des postes, la limitation des tâches les plus exposées et la protection des salariés les plus vulnérables.

La prévention ne doit pas être une réponse improvisée au dernier moment lorsque les températures atteignent des niveaux dangereux. Elle doit être intégrée dans l'organisation du travail et discutée avec les représentants du personnel. Les salariés ne doivent pas avoir à choisir entre leur santé et leur salaire.

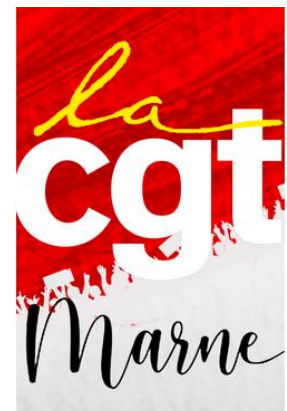
Pour la CGT, la question est claire : les conditions de travail ne peuvent pas être sacrifiées au nom de la productivité ou de la rentabilité. Derrière chaque poste de travail, il y a une femme ou un homme, une vie, une famille. Aucun bénéficiaire, aucun objectif financier, aucune urgence de production ne justifie de mettre en danger celles et ceux qui font vivre les entreprises et les services.

Les fortes chaleurs nous rappellent une réalité : la santé au travail est un droit, pas une option. Les salariés doivent pouvoir exercer leur métier dans des conditions dignes et sécurisées. La responsabilité des employeurs est engagée, et l'État doit garantir que les règles soient réellement appliquées.

Face aux changements climatiques et à l'intensification des épisodes de chaleur, il est urgent d'agir. La CGT continuera de porter cette exigence : le travail ne doit jamais tuer. La vie des salariés vaut plus que les rendements capitalistes.

[\(Lire le tract de la CGT « travailler sous 40°C ne doit jamais devenir la norme »\)](#) [\(voir la vidéo de Sophie BINET sur RMC : « Ils veulent présenter leur plan canicule à Noël ? »\)](#)

Ghislain BRIDE, Secrétaire Général de l'Union départementale CGT de la Marne



26 juin 2026
#153

Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne
15, boulevard de la Paix
BP 11215
51058 Reims Cedex
Tél. 03 26 88 23 04
udcgt51@laposte.net
www.udcgt51.fr

CHALEUR AU TRAVAIL NOUVELLES REGLES

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Décret n°2025-482 DU 27 MAI 2025 sur la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur

JUILLET 2025

MISE À DISPOSITION D'EAU POTABLE ET FRAÎCHE.

EAU COURANTE OU 3 LITRES D'EAU PAR SALARIÉ

Pas de température dans le code du travail. Recommandation INRS/ Episode de chaleur déterminé par Météo France.

38° Risque grave
recommandation INRS: interrompre ou adapter le travail

34° Travail physique intense risque

30° Surveillance renforcée

OU il faut agir (prévention, adaptation)

28° Température acceptable

ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS À LA CHALEUR

- Risque de chaleur ajouté au DUERP (document unique d'évaluation des risques)
- Évaluation lieux intérieurs et extérieurs

COTÉ RH - MESURES OBLIGATOIRES

ADAPTER L'ORGANISATION DU TRAVAIL

- Adapter les horaires
- Prévoir des pauses supplémentaires

PROTEGER LES SALARIÉS

- Former et informer les salariés.
- Organiser les secours
- Dispositif de signalement de malaise/détresse lié à la chaleur

REDUIRE L'EXPOSITION À LA CHALEUR

- Ombre, ventilateur, isolation thermique etc...
- Fourniture d'EPI adaptés (casques, vêtements respirants...)

Prise en compte des salariés vulnérables.

Montmirail - Débrayage du 24 juin : Les salariées de MARJO se mobilisent face au mépris de la direction



Le 24 juin au matin, les salariées de MARJO se sont une nouvelle fois mobilisées à l'appel de la CGT. En cause : des propositions salariales jugées très insuffisantes

dans un contexte où les attentes en matière de reconnaissance du travail, de rémunération et de respect sont fortes.

La direction a en effet mis sur la table une augmentation générale de 0,6 %, complétée par 0,3 % d'augmentations individuelles. Des mesures largement en deçà des besoins et des attentes exprimées par les salariées, qui dénoncent une nouvelle fois l'écart entre les efforts fournis au quotidien et les réponses apportées par l'employeur. Face à cette situation, la colère monte dans l'usine. Pour les salariées, il ne s'agit pas seulement d'une question de chiffres, mais bien d'un problème plus global de reconnaissance du travail, de respect de la dignité professionnelle et de défense du pouvoir d'achat. Le mouvement du 24 juin s'inscrit ainsi dans un climat de ras-le-bol face à une direction accusée de ne pas entendre les revendications légitimes du personnel. Parmi les principales revendications figurent :

- ▶ Une augmentation générale de 4 % pour toutes et tous ;
- ▶ Une véritable prime PPV (Prime de Partage de la Valeur), à la hauteur du savoir-faire et de l'engagement des ouvrières et ouvriers ;
- ▶ Le refus d'une prime au rabais de 199 euros ;
- ▶ Et plus largement, le respect du travail accompli, de la dignité des salariées et de leur pouvoir d'achat.

La CGT estime que la responsabilité de la situation actuelle incombe pleinement à l'employeur, qui persiste à proposer des mesures déconnectées de la réalité vécue par les salariées. Dans une période où le coût de la vie pèse toujours plus lourd sur les foyers, il n'est plus acceptable que celles et ceux qui font tourner l'entreprise au quotidien soient ainsi méprisés.

Si la direction persiste dans son refus de répondre clairement aux revendications, la mobilisation pourra reprendre à la rentrée de septembre.

Ste-Menehould - Albéa Tubes : La direction ne veut pas négocier les salaires- La mobilisation continue

La DRH Europe d'Albéa Tubes a répondu par la négative à la demande de la CGT d'Albéa de Sainte-Menehould (Fabriquant d'emballages cosmétiques) d'ouvrir une négociation sur les salaires.

Elle se contente de renvoyer aux prochaines NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) qui ne pourraient se tenir au mieux qu'en janvier 2027...

La direction se contente d'évoquer une PPV (Prime de Partage de la Valeur) qui ne peut remplacer une augmentation de salaire et ne répond pas à l'urgence salariale quand l'inflation liée à la hausse de l'énergie dépasse les 2,4 % sur un an.

L'augmentation du SMIC de 2,4 % au 1^{er} juin 2026, à défaut d'augmentation générale, a mécaniquement entraîné le tassement de la grille de salaires.

La CGT d'Albéa qui exige l'ouverture d'une négociation sur les salaires a déposé un nouveau préavis de grève à compter du lundi 24 juin, qui sera renouvelé jusqu'à l'ouverture des négociations.

[\(Voir le préavis de grève\)](#)

Reims - transports urbains : Cochon qui s'en dédie



La direction de Transdev aurait-elle la mémoire qui flanche ? Alors qu'elle avait acté plusieurs points lors de la troisième

réunion des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires), notamment une clause de revoyure permettant de prendre en compte les aléas de la période, vendredi 19 juin, frappée d'une soudaine crise d'amnésie, la direction est revenue sur ses engagements.

La CGT a décidé de quitter la réunion afin d'informer les salariés devant la porte de l'entreprise.

Plutôt que de calmer le jeu, la direction s'est alors livrée à une petite provocation en faisant convoquer un huissier de justice pour faire constater un soi-disant blocage.

La CGT ne peut décemment pas négocier des pertes de pouvoir d'achat. Alors que le SMIC a été réévalué de 1,18 % au 1^{er} janvier 2026 et de 2,41 % au 1^{er} juin 2026, signer 1,2 % sans clause de revoyure serait entériner une perte de pouvoir d'achat.

La CGT des transports urbains mettra à profit la période estivale pour aller à la rencontre des salariés afin de préparer le rapport de force qui devra s'imposer à la rentrée de septembre.

[\(Lire le tract « Volte face de la direction »\)](#)

Champagne :

Méfions-nous des discours alarmistes



Baisse des expéditions, stocks élevés, ralentissement du marché français : la situation économique de la Champagne est aujourd'hui présentée comme particulièrement préoccupante. Pour la CGT Champagne, les difficultés existent, mais elles ne doivent pas être interprétées de manière alarmiste. Les chiffres de début 2026 confirment d'ailleurs que la situation mérite d'être regardée avec nuance : à fin mai, les expéditions repassent légèrement dans le vert, portées par l'export. Derrière le recul des volumes, la filière conserve un niveau de valeur très élevé. La baisse des ventes ne doit donc pas masquer la profitabilité persistante du secteur.

La CGT du champagne a constaté, lors de la réunion paritaire du 18 juin dernier, que le patronat de l'UMC utilisait déjà cette dramatisation économique pour refuser d'engager une véritable renégociation salariale, alors même que l'augmentation du SMIC impose un rattrapage de l'ensemble de la grille.

[\(Voir le site de la CGT du champagne\)](#)

Cheminots de Reims - 18 juin : *incidents à répétition à Paris-Est quand les cheminots tiennent le service public à bout de bras*



Les syndicats CGT des cheminots du Secteur de Reims dénoncent les dégradations du service public ferroviaire dues aux conditions climatiques extrêmes mais pas seulement.

Ces dégradations répétées, ces incidents de signalisation, ces pannes de matériels et de climatisation sont aussi et surtout les conséquences des suppressions de postes et des réorganisations incessantes.

La CGT apporte son soutien aux usagers impactés par ces incidents répétés. Mais toute l'année et pas seulement quand ils sont sous le feu de l'actualité.

Malgré les difficultés, les cheminots ont répondu présents dans des conditions de travail et d'interventions difficiles, assurant sécurité, dépannages d'urgence, maintenance et assistance.

Ces problèmes sont structurellement liés à la réduction des moyens humains, matériels et techniques, fragilisant le système.

La CGT cheminots appelle à créer et maintenir les emplois nécessaires, à investir dans les infrastructures, à améliorer les conditions de travail pour garantir un service public ferroviaire fiable et robuste.

[\(Lire le communiqué de presse de la CGT cheminots de Reims\)](#)

Fin de négociation des grilles de salaires des IEG* :

*Industries Électriques et Gazières

C'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses

La FNME-CGT a consulté ses adhérents et décidé de ne pas signer l'accord proposé par les employeurs. Face à la perte de pouvoir d'achat, à l'inflation et au manque de reconnaissance des qualifications, les avancées obtenues sont jugées insuffisantes. Cet accord constitue en réalité une attaque en règle contre la grille de salaire commune à toutes les entreprises du champ des IEG. Il entérine :

- ▶ La fin des pas des paliers à 2,3 % avec l'introduction de pas variable de 0,1 % qui atomisent la grille existante`
- ▶ La fragilisation voire l'extinction du Salaire National de Base (SNB) avec la possibilité pour les entreprises d'accorder des augmentations de salaires par entreprise et non plus au périmètre de la branche

C'est un élément majeur du statut des IEG qui sera remis en cause, si cet accord s'applique. De plus, la grille de salaire est déjà obsolète et inférieure au SMIC qui vient d'être revalorisé de 2,41% au 1^{er} juin. Obtenir les augmentations nécessaires du SNB pour rattraper le décrochage cumulé depuis 20 ans, c'est ce que revendique la CGT. Elle fera donc valoir son droit d'opposition à l'accord.

La FNME-CGT reste pleinement mobilisée pour défendre une véritable progression salariale, préserver les garanties statutaires et obtenir une reconnaissance à la hauteur de l'engagement des agents des IEG. ([Voir la vidéo sur la grille des salaires IEG](#))

Metz: *Infrastructures de transport routières et ferroviaires dans les régions Grand Est et Hauts-de-France*

Perspectives et leviers de financement - Un avis commun voté à l'unanimité par les deux CESER

Un avis commun a été adopté les 16 et 18 juin à Lille, puis à Metz par les CESER (Conseil Économique et Social et Environnemental Régional) Hauts-de-France et Grand Est.



Il porte une réflexion partagée sur les infrastructures routières et ferroviaires et leurs leviers de financement dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et de transition à engager. Cette démarche traduit la volonté d'élargir l'horizon des possibles en construisant des réponses coordonnées à l'échelle de l'arc Nord-Est de la France.



Le travail de Jean-Pierre LANGLET, président de la commission mobilités et infrastructures de transport du CESER Grand Est et rapporteur du groupe de travail, a été particulièrement salué.

([Voir l'avis et le rapport](#))

A vos agendas :

Vendredi 4 Septembre 2026 :

Sophie BINET à la Foire de Châlons

Vendredi 4 septembre, la Secrétaire Générale de la CGT, tout juste réélue au 54^{ème} Congrès de la CGT à Tours, sera présente lors de la 80^{ème} édition de la Foire Châlons-en-Champagne.

([Télécharger le Tract](#))



Mardi 29 septembre 2026 :

Comité Général de l'Union Départementale CGT de la Marne

Il se tiendra le 29 septembre, Salle Jean Jaurès de la Maison des syndicats de Reims. **Dès maintenant pensez à prendre vos dispositions pour y assister.**

